



## ***L'UIMM lance un projet ambitieux pour l'Industrie et l'Emploi***

**Paris, le 25 septembre 2008.** Comme annoncé le 22 mai 2008 à la suite de l'adoption des nouveaux statuts de l'UIMM, un groupe de travail « Réserves patrimoniales », constitué de 9 présidents de chambres syndicales (membres du Conseil) et de trois personnalités qualifiées\*, s'est réuni à plusieurs reprises afin de mener à bien une concertation relative à l'affectation des réserves financières de l'UIMM.

Six mois après les Etats généraux pilotés par Frédéric Saint-Geours, le Conseil de l'UIMM a adopté le programme proposé par ce groupe de travail.

Ces réserves financières s'élèvent aujourd'hui à 580 millions d'euros (valeur de marché). L'UIMM, qui en est pleinement propriétaire, a souhaité pouvoir les affecter à des projets entrant dans son objet social et d'intérêt général.

Ces investissements pour l'avenir ont pour objectif de moderniser l'accompagnement des entreprises en assumant pleinement l'engagement social de l'Union et son militantisme patronal.

Le Conseil a donc décidé d'affecter les ressources à six projets d'avenir pour les entreprises et, plus généralement, la société.

*« Le Conseil s'est attaché à apporter, avec 6 dispositifs, des solutions aux enjeux auxquels sont confrontés tous les jours les entreprises, en les accompagnant à chaque stade de leur développement »,* a précisé Frédéric Saint-Geours.

### **1 - Valoriser l'industrie et les métiers industriels.**

Un programme de **communication** dynamique et orienté vers de nouveaux publics sera développé afin de contribuer à changer l'image de l'industrie, améliorer l'attractivité de ses métiers et de ses filières, et participer à son rayonnement dans l'économie et sur le territoire. Ce programme vise à faciliter les recrutements nombreux que les entreprises industrielles ont à effectuer.

Un budget de 10 millions d'euros par an pendant 5 ans y sera consacré.

### **2 - Renforcer les relations entre le monde de l'industrie et l'enseignement supérieur en mettant en place une Fondation afin d'encourager la recherche dans des domaines intéressant l'Union et l'industrie française. Il s'agira de financer des chaires dans les universités et les écoles, et de nouvelles fondations universitaires ou partenariales.**

L'industrie pour être compétitive doit, en effet, développer les savoir-faire industriels et répondre à des enjeux de talents. Sa capacité à valoriser les formations scientifiques et techniques et à encourager la recherche et l'innovation lui permettra de faire face à la concurrence mondiale.

La dotation initiale de cette Fondation s'élèvera à 10 millions d'euros et nécessitera un abondement de 2 millions d'euros par an pendant 5 ans.

**3 - Œuvrer pour la formation, la professionnalisation, l'insertion et l'emploi industriel en créant une Fondation afin de répondre aux besoins de compétences et développer le savoir-faire industriel.**

Cette fondation aura pour mission de développer les contrats de professionnalisation pour les adultes et les jeunes sans qualification, de favoriser le recrutement dans les entreprises d'insertion, de proposer des solutions aux sorties précoces des jeunes du dispositif de l'apprentissage et d'aider des programmes expérimentaux pour l'insertion. Elle contribuera ainsi à apporter des réponses concrètes au problème de l'exclusion.

La dotation initiale de cette Fondation s'élèvera à 20 millions d'euros et sera créditée d'un abondement de 10 millions d'euros par an pendant 5 ans.

**4 - Accompagner les entreprises du secteur, notamment les TPI et les PMI en créant un dispositif de capital développement.**

Ce programme de capital développement permettra aux TPI et PMI de bénéficier de financements susceptibles d'accompagner leur croissance et de leur faciliter l'accès à l'innovation industrielle (fonds propres, création, reprise, rapprochement). Il viendra renforcer les actions déjà existantes sur le territoire et pourra être ouvert à des partenaires extérieurs.

Ce programme sera doté au départ de 50 millions d'euros et pourra participer au développement de plusieurs centaines d'entreprises. Il sera animé d'une équipe dédiée de spécialistes.

Investissement initial : 50 millions d'euros.

Task force de spécialistes : 1 million d'euros par an pendant 5 ans.

**5 – Créer un Dispositif de Solidarité Professionnelle à destination des adhérents.**

L'UIMM, syndicat professionnel ayant pour objet la défense des droits, des intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels de ses membres, a acté le principe de la création d'un **Dispositif de Solidarité Professionnelle** à destination de ses adhérents.

Ce dispositif apportera un appui (Conseils, prévention, aides financières, etc.) aux entreprises adhérentes devant faire face à des difficultés ponctuelles, particulièrement les TPI et PMI. Ce dispositif s'inspire directement des modèles des autres pays européens industrialisés, notamment ceux du nord.

Un budget de 5 millions d'euros par an y sera consacré.

**6 - Optimiser les moyens de la profession en modernisant les structures de l'UIMM.**

La création d'un think tank permettra de fédérer les programmes de réflexion et d'influence de l'UIMM afin de prendre part au débat public et de le nourrir plus largement.

Un financement d'un million d'euro par an pendant 5 ans lui sera accordé.

Afin d'améliorer le service rendu à ses adhérents et de participer à la réorganisation de notre profession, les Chambres Syndicales Territoriales proposeront de nouveaux services (notamment un portail d'accès unique pour orienter les entreprises vers les meilleurs services).

1 million d'euros par an pendant 5 ans y seront dédiés.

« A travers ces différentes propositions, l'Union s'inscrit de façon ambitieuse dans la durée. L'UIMM entend jouer pleinement son rôle de promoteur de l'industrie en offrant davantage de services à ses adhérents et en mettant en place des dispositifs qui permettront aux entreprises de relever les défis d'une économie mondiale, tout en assurant leur développement sur le territoire », a conclu Frédéric Saint-Geours à l'issue du Conseil.

---

\* Pour mémoire, le groupe de travail était constitué de 9 présidents de chambres syndicales :  
**Guy BONNAUD**, Président de l'AFPI Atlantique (candidature commune Bretagne/Pays de Loire)  
**Patrice CHASTAGNER**, Président UDIMEC et PDG de STMICROELECTRONICS  
**Thierry GAGNEZ**, Président UIMM Vosges et PDG de SAMMODE S.A.  
**Yvon JACOB**, Président de la FIM et Président du Conseil du Groupe LEGRIS INDUSTRIES  
**Michel JOURDAN**, Président UIMM Flandre Maritime  
**Philippe LECLERCQ**, Président UIMM Lot et Garonne et de BABCOCK WANSON  
**Gilbert MARCHIOL**, Président UIMM Rhodanienne et PDG de TECUMSEH EUROPE  
**Philippe PATITUCCI**, Président UIMM Gard-Lozère et Directeur Ressources Humaines d'AREVA  
COGEMA  
**Jean-Claude STIEVENARD**, Président UIMM Artois-Douais et Président de la CCI de Douai

Et trois personnalités qualifiées :

**Hubert BRESSON**, CMS Bureau F. LEFEBVRE  
**Beaudoin de BRIE**, Conseil financier  
**Jean-Pierre FINE**, Secrétaire général de l'UIMM